



Réseau routier départemental : le Département engage son dispositif de viabilité hivernale

Comme chaque hiver, le Département de la Mayenne mobilise des moyens matériels et humains pour le déneigement et la lutte contre le verglas afin d'assurer aux usagers une circulation dans de bonnes conditions de sécurité sur le réseau départemental. Tous les jours, une veille et une surveillance accrue des routes assurées par les 11 patrouilleurs d'astreinte 24h/24.

Ainsi, du 18 novembre 2019 au 15 mars 2020, **28 agents se mobilisent chaque semaine, 24h sur 24 et 7 jours sur 7** afin d'assurer la surveillance, le salage et le déneigement des routes.

Pour maintenir la circulation durant l'hiver sur **un réseau prioritaire de 1 627 km de routes départementales**, 17 agents des 9 unités d'exploitation routières sont mobilisables toute la nuit et le week-end.

Les niveaux de service du réseau départemental

Les routes départementales prioritaires ne peuvent cependant être traitées au même moment.

Deux niveaux de services ont donc été définis en fonction de l'importance des itinéraires :

- **Priorité 1**

Il s'agit des grands axes (451 km de RD), les liaisons structurantes qui desservent les principales agglomérations du département et les pôles économiques. Les interventions se font 7j/7 et 24h/24.

- **Priorité 2**

Il s'agit des principales autres routes départementales et l'accès à la grande majorité des bourgs (1 176 km de RD), ainsi que les liaisons de bourg à bourg et rabattements sur des liaisons structurantes. Les interventions se font uniquement les jours ouvrés à partir de 6h00 ou dès la fin du traitement du réseau priorité 1.

En complément de cette organisation, le Conseil départemental signe des conventions de déneigement avec les Communautés de communes et les communes permettant à des entreprises privées d'intervenir sur le réseau routier départemental et communal.

Le Conseil départemental invite donc les usagers de la route à préparer leurs déplacements **en privilégiant les axes routiers traités prioritairement et à rester vigilants en cette période hivernale.**

Le transport scolaire et de voyageurs

En fonction des conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des usagers, le Conseil régional des Pays de la Loire peut à tout moment décider d'adapter en fonction de l'état des routes ou de suspendre la circulation des transports scolaires et de voyageurs.

Un serveur vocal 02 43 67 22 65 et le site aleop.paysdelaloire.fr permettent aux usagers d'obtenir des informations actualisées selon les évolutions météorologiques.

Informations sur les conditions de circulation en période hivernale

> www.inforoutes53.fr

> Facebook (/conseil departemental de la Mayenne) et Twitter (@lamayenne)

> Médias à partir de 6h00

La viabilité hivernale en quelques chiffres

- 32 véhicules spécialement équipés
- 4 000 tonnes de stock de sel
- de 200 000 à 500 000 € à la charge du Conseil départemental, suivant les hivers

- Carte des circuits de salage du département (PDF - 9.34 Mo)